

Saint-Martin-d'Hères, le mardi 7 mai 2024

Madame la doyenne d'âge des personnels élus au conseil
d'administration de l'Université Grenoble Alpes
à
Mesdames et messieurs les membres du conseil
d'administration de l'Université Grenoble Alpes

**Convocation au conseil d'administration
de l'Université Grenoble Alpes**

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

Jeudi 16 mai 2024

De 9h à 12h

Salle Jacques Cartier
Rez-de-chaussée de la Maison des Langues et des Cultures
1141 Avenue Centrale
Domaine universitaire
38400 Saint-Martin-d'Hères

L'ordre du jour est le suivant :

1. Election du président de l'Université Grenoble Alpes*

2. Questions diverses

*** Plus de la moitié des membres du conseil d'administration doit être présente pour pouvoir valablement procéder à cette élection. Un membre du conseil d'administration peut donner procuration à un autre membre. Personne ne peut être porteur de plus d'une procuration (cf article 20 des statuts de l'Université Grenoble Alpes).**

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un membre titulaire désigné qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, le membre titulaire désigné a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.

Un étudiant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, l'étudiant titulaire a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.




Caroline WEST